



CONVOCAATION

à la séance extraordinaire du Conseil général

du lundi 18 décembre 2017, à 18h30 à l'Hôtel de Ville

12^{ème} SEANCE

A. Rapports

17-016

Rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit complémentaire au rapport 14-001 relatif à la modernisation des infrastructures du cimetière de Beauregard.

17-015

Rapport du Conseil communal concernant les aménagements extérieurs du site du cimetière de Beauregard.

17-017

Rapport d'information du Conseil communal concernant l'avenir du patrimoine domanial agricole et forestier de la Ville de Neuchâtel.

B. Autres objets

Ce chapitre sera cas échéant adapté dans le prolongement de la séance du 11 décembre 2017

17-608 (Réponse écrite du Conseil communal du 18 octobre 2017)

Interpellation du groupe socialiste par Mmes et MM. Gabriele Jeanneret, Morgan Paratte, Jonathan Gretillat, Milena Boulianne, Christine Perrin, Baptiste Hurni, Philippe Loup, Patrice de Montmollin, Antoine de Montmollin et Isabelle Mellana Tschoumy, intitulée « Une ville digne de la petite reine ! » (Déposée le 5 mai 2017 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 8 mai 2017) :

Favoriser l'utilisation du vélo pour les déplacements professionnels et de loisirs nécessite la mise en place de plusieurs conditions. Nombreuses sont les études qui évoquent la nécessité d'avoir : un nombre suffisant de places de stationnement sécurisées et abritées ; un réseau dense et

cohérent de pistes et bandes cyclables ; une bonne complémentarité avec les transports publics.

Un dossier du magazine Provélo (n°27/2014) relate le constat suivant : *« alors que l'on recense presque autant de ménages suisses possédant un vélo qu'une voiture (respectivement 70% et 80%), le nombre de places de stationnement vélo est sensiblement inférieur à celui des voitures. Or, la gestion du stationnement est essentielle pour orienter les choix du mode de transport. Dans le cas des parkings vélo, il ne s'agit donc pas uniquement de répondre à la demande, mais aussi de la susciter. Certes, une bicyclette nécessite au moins dix fois moins d'espace qu'une automobile, mais elle doit tout de même être entreposée. Alors que le vol est le deuxième facteur qui dissuade à opter pour le vélo après l'insécurité routière, il est nécessaire de mettre à la disposition des cyclistes des parkings bien équipés. »*

Des places de stationnement vélos de qualité, en nombre suffisant et judicieusement localisées sont donc une manière de promouvoir l'utilisation du vélo, et ainsi les déplacements durables. Pourtant, sur le territoire de la ville de Neuchâtel, plusieurs sites sont que trop peu pourvus de places dignes de la petite reine. Cela est vrai pour le centre-ville et pour les différents quartiers, notamment à proximité des lieux de consommation, de formation (écoles, lycées, université, ...), de culture (musées, théâtres,...) et de loisirs (stade, salles de sports,...).

Un cycliste souhaitant aller voir un match de volley à la Riveraine n'aura même pas à disposition d'anneaux sécurisés. Pareil pour le cycliste souhaitant se rendre au départ du funiculaire de Chaumont. Les Jeunes-Rives, le port (aux alentours des nouveaux lieux de divertissement), les différents sites universitaires, le cimetière de Beauregard ou les alentours de la Place Pury sont autant de sites manquant cruellement de places de vélo dignes de ce nom.

Le projet de Plan directeur de mobilité cyclable (PDCMC) fait le constat que plusieurs grands itinéraires ne sont pas encore complètement terminés sur le territoire de la Ville. Il est évident que davantage d'aménagements doivent être créés pour favoriser l'utilisation du vélo et l'accès aux zones de loisirs et d'emplois.

Une bonne complémentarité avec les transports publics est également un moyen de favoriser l'utilisation du vélo. La ville de Neuchâtel étant sur un coteau, certes magnifique, les quartiers dans les hauteurs sont peu accessibles pour les cyclistes pas forcément fans des montées. Le groupe socialiste se questionne donc sur la possibilité de rendre le transport des vélos gratuits dans le funiculaire de l'Écluse-Plan et le

Fun'ambule. Pour rappel, le règlement de la LNM autorise le transport gratuit des vélos.

En conclusion, pour le groupe socialiste, la Ville de Neuchâtel se doit d'offrir un réseau et des places vélos dignes de la petite reine ! Il s'agit d'augmenter le nombre et la qualité des places de stationnement, d'améliorer les aménagements routiers et de favoriser le transport des vélos dans les funiculaires. Les investissements pour nos chers biclous ne sont d'ailleurs pas si importants, puisque les coûts et l'espace nécessaires à leurs aménagements sont nettement inférieurs à ceux des voitures.

Au vu de ce qui précède, le groupe socialiste prie le Conseil communal de bien vouloir apporter des réponses aux questions suivantes :

- Un projet d'augmentation et d'amélioration des places vélos est-il en cours sur l'ensemble du territoire de la ville ?
- Un diagnostic des emplacements stratégiques pour des places de vélos de qualité a-t-il été réalisé ? Si non, est-il planifié ?
- Une autre vélostation, comme celle à la gare (place Blaise Cendrars 3), est-elle prévue proche du centre-ville ?
- Quels sont les projets d'amélioration du réseau cyclable ?
- Des comptages vélos dans les endroits névralgiques de la Ville sont-ils prévus ?
- Est-il prévu de prendre contact avec la société TransN pour discuter de la gratuité des vélos dans les funiculaires Ecluse-Plan et Fun'ambule ?
- Quelles mesures sont envisagées dans le cadre de la mise en œuvre du processus participatif Centre et gare ?

Le présent texte tient lieu de développement écrit

17-612 (Réponse écrite du Conseil communal du 22 novembre 2017)
Interpellation de Mme Johanna Lott Fischer et consorts, intitulée « Elève en situation de handicap et scolarisé près de chez soi : un droit fondamental non respecté à Neuchâtel » (Déposée le 23 juin 2017 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 26 juin 2017) :

L'école publique devrait permettre à tout élève de vivre sa scolarité dans l'école de son quartier. Ouvrir les portes de l'école ordinaire aux élèves en situation de handicap, c'est leur permettre d'apprendre avec les autres et de fréquenter des copains de leur quartier. L'école est un lieu de vie où chacun apprend au contact de l'autre, les élèves apprennent

aussi les principes de vie tels que la tolérance, l'entraide, la patience et le respect de l'autre. Développer ces sentiments altruistes chez l'enfant d'aujourd'hui, c'est construire l'adulte de demain. Ajoutons que la proximité domicile – école favorise l'autonomie dans les déplacements et contribue à une mobilité respectueuse de notre environnement.

Cette intégration peut se faire de différentes manières ; soit en classe normale avec un soutien pédagogique spécialisé, ou, pour des enfants qui ont besoin d'un cadre plus calme et d'un groupe d'apprentissage plus petit, en classes intégrées Perce-Neige (CLIN) qui se trouvent dans les collèges, autant au niveau de l'école primaire que de l'école secondaire. Bien que les élèves passent la plupart de leur temps dans leur classe CLIN, ils peuvent intégrer des classes normales pour les leçons spécifiques comme le sport, les travaux manuels, la musique, et participer à tous les événements hors cadre scolaire, comme les courses d'école, joutes, etc.

Alors que sur le canton, des élèves en situation de handicap du Centre pédagogique Les Perce-Neige et du CERAS peuvent être scolarisés près de leur domicile dans des classes CLIN à Peseux, Colombier, Le Locle, La Chaux-de-Fonds, Fleurier, Le Landeron, Cernier, Malvilliers ou Hauterive, aucune classe ne permet l'intégration en école régulière de ces élèves à besoins éducatifs particuliers en ville de Neuchâtel.

Aussi nous nous étonnons que la Ville de Neuchâtel ne respecte pas en la matière la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (Lhand art. 20) du 01.01.2004 ainsi que ces articles 8 et 36 de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel du 24.09.2000.

Dans la mesure où la gestion des bâtiments scolaires est de la compétence des communes, il semble que selon l'ouverture et le bon vouloir de celles-ci des locaux puissent être mis à disposition pour garantir l'accueil de ces élèves en classes intégrées tant en primaire qu'en secondaire.

Aussi, nous interrogeons-nous sur les points suivants :

- 1 – Quelle est la politique de la Ville en matière d'intégration scolaire ?
- 2 – Est-il prévu de réserver des espaces dédiés à ces classes dans les bâtiments actuels et futurs dédiés à l'accueil des élèves (écoles, structures parascolaires, tables de midi) ?
- 3 - Quel est le positionnement de la Ville pour étendre ces principes d'intégration à tous les enfants quels que soient leurs besoins éducatifs, de l'accueil en crèche à la fin de l'école obligatoire ?

Nous souhaitons qu'une politique et une vision claire de l'intégration scolaire soient définies en ville de Neuchâtel avec les partenaires concernés et nous serons attentifs à ce qu'elle soit développée tant pour le développement des enfants que pour le soutien des familles concernées.

Le présent texte tient lieu de développement écrit

17-501

Postulat du groupe PopVertSol par Mmes et MM. Edouard Jeanloz, François Chedel, Michel Favez, Nicolas de Pury, Charlotte Opal, Dimitri Paratte, Hélène Dederix Silberstein, Jacqueline Oggier Dudan et Johanna Lott Fischer, intitulé « Pour une étude de la lutte contre les plantes exotiques invasives » (Déposé et développé lors de la séance du Conseil général du 6 novembre 2017 et inscrit à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 11 décembre 2017) :

Le groupe PopVertSol prie le Conseil communal d'étudier :

- la mise en œuvre de toutes les mesures de lutte nécessaires pour éradiquer les plantes invasives sur le territoire de la Ville de Neuchâtel et dans ses propriétés.
- l'organisation d'une politique d'information à la population sur les risques des plantes invasives.

Développement

Plantes exotiques invasives: DANGER !

Les espèces introduites après 1500 ans après J.-C. dans notre pays sont appelées néophytes. Généralement en provenance de pays lointains, elles présentent souvent l'attrait de l'exotisme: de belles couleurs spectaculaires, des formes originales, etc.

Beaucoup sont cultivées. Certaines s'installent peu à peu (parfois ce sont des « échappées de culture ») et sont ainsi naturalisées. Nous pouvons citer notamment divers oenothères, le Mahonia aquifolium et plusieurs espèces d'arbres comme le marronnier (*Aesculus hippocastanum*). La présence de la plupart, confinées aux espaces rudéraux (bords de route, chemins, friches, terrains vagues, voies de chemin de fer, etc.), reste anecdotique, ce sont les espèces adventices.

Pourtant un petit nombre parmi ces espèces introduites volontairement ou pas se révèlent à la longue particulièrement envahissantes et peuvent présenter plusieurs types de danger.

- Danger pour la santé humaine: allergies notamment (p. ex. berce du Caucase, ambrosie, sumac, ailante, laurèle).

- Danger pour l'économie: "mauvaises herbes" tenaces dans les cultures (p. ex. ambroisie), déstabilisation d'ouvrages (murs, édifices) et des berges de rivières (renouée du Japon, ailante, buddleia) envahissement d'étangs, etc. (p. ex. élodées, jussies, myriophylles).
- Danger pour l'environnement: envahissement de zones naturelles, y compris les réserves, disparition d'espèces et de milieux indigènes originaux (p. ex. solidage géante, buddleia).

Pour nombre d'entre elles, le danger qu'elles représentent n'est apparu que tardivement et a posteriori. La phase d'expansion peut être très longue (1 à 2 siècles), mais l'intensification des échanges commerciaux et des déplacements humains raccourcit cette période en multipliant les sources d'infestation. Et malheureusement lorsque ces plantes sont bien installées, la lutte revient très cher.

Exemples:

Aux Etats-Unis, des chercheurs ont estimé à 138 milliards de \$, le coût dû à l'introduction des espèces animales et végétales. Au Québec, le coût direct de l'ambroisie (santé et lutte) est à ce jour de 49 millions de CHF.

Ces plantes envahissantes doivent être connues, contenues, détruites ! Le processus d'envahissement n'est pas immédiat: il est lent, progressif mais exponentiel ! Lorsque l'envahissement est constaté: il est généralement trop tard pour agir !

Par l'expérience des pays voisins, nous commençons à connaître la menace que représentent ces plantes, ce qui nous permet d'agir avant qu'il ne soit trop tard.

Ces espèces problématiques ne font jamais partie d'un processus naturel de colonisation. Il est de notre devoir, aujourd'hui, de les détruire parce qu'elles sont un danger pour l'équilibre de nos écosystèmes.

A l'exception de quelques très rares cas, ces espèces ne régressent pas naturellement après quelques années, au contraire ! Plus l'espèce présente d'individus et de populations, plus le danger est grand: chaque pied représente une potentialité de 10 à 1000 voire 10'000 individus supplémentaires. En conséquence chaque pied, chaque population détruite, est un acquis important.

Au début, ces espèces poussent là où elles arrivent, là où elles peuvent: dépotoirs, friches, bords de route. Mais lorsque le potentiel de reproduction est devenu suffisant, on les retrouve dans les cultures et les jardins, puis au bord des rivières, dans les milieux naturels et, bien sûr aussi, dans les réserves naturelles et sur les bâtiments.

Plus l'espèce est installée depuis longtemps, plus la sélection fait son œuvre. Au bout de quelques années, seuls les descendants adaptés au milieu et au climat auront survécu, et seront devenus particulièrement agressifs.

La CPS (Commission Suisse pour la Conservation des plantes sauvages) coordonne les activités au niveau suisse. L'office phytosanitaire cantonal sert lui, de référence pour la géolocalisation des foyers de plantes invasives et donne des conseils pour leur éradication.

Un groupe de travail de la CPS a établi une liste noire (espèces posant d'ores et déjà des problèmes avérés en Suisse) et une « Watchlist » (espèces posant des problèmes dans les pays limitrophes, présentes ou en expansion en Suisse).

L'abandon du site de Vieux Châtel a engendré une friche que l'ailante, espèce d'arbre invasive, a eu vite fait de coloniser. Cette espèce à l'enracinement profond et drageonnant a dû être éliminée pour démarrer les travaux de construction du futur jardin public. Cela a coûté très cher pour notre collectivité et le problème n'est que partiellement résolu, l'espèce étant encore présente à proximité.

Ces coûts auraient pu être évités si la Ville de Neuchâtel menait une véritable politique d'éradication systématique des espèces exotiques invasives.

Ce que souhaite notre groupe à travers ce postulat, c'est que la Ville, par le biais de son service des infrastructures notamment, étudie la résolution de ces problèmes en amont en se dotant d'une politique préventive en la matière.

En fera partie un volet d'information à la population afin que chacun soit mieux informé et se sente concerné par cette problématique. C'est par un effort collectif que des résultats probants seront obtenus.

Sources : Office phytosanitaire cantonal et le GRINE (Groupe espèces invasives Neuchâtel).

Discussion

Neuchâtel, le 29 novembre 2017

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le président,

Le chancelier,

Fabio Bongiovanni

Rémy Voirol